
COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

COMMISSION RESTREINTE DU 20/08/17

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 10 jours (5 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIERS

FUTSAL

FSC LEONES

La Cion demande au club de fournir l'adresse du Gymnase ainsi que les créneaux disponibles (matches et entraînements).

DEMANDES

SENIORS

HARDRICOURT US

Pris note du courrier d'HARDRICOURT. La Cion recherche les solutions.

SUSPENSIONS DE TERRAINS

SENIORS

Rappel de la procédure

CONDITIONS DE PURGE D'UNE SUSPENSION
FERMETURE DE TERRAIN (article 40.7 R.S. District)

Article 40 : Matches

7) En cas de **suspension ferme de terrain**, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, au moins 15 jours avant la date du ou des match (es) concerné(s), le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à moins de 10 kilomètres des limites de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département des Yvelines.

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont réglés par le club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées.

D1

523623 MAUREPAS A.S. 1

Suite à la décision de la Commission Régionale de Discipline en date du 4 Juillet 2018 et en application de l'article 200 & 129 des Règlements Généraux de la F.F.F., d'infliger une suspension de terrain à MAUREPAS pour 1 match ferme pour l'équipe SENIORS 1 de MAUREPAS A.S. 1, évoluant en championnat SENIORS D1 du District des Yvelines.

La Cion désigne le match N° 50036.1 du 21/10/2018 MAUREPAS AS 1 - SARTROUVILLE FC 1 et vous invite à trouver un terrain de repli à nous communiquer au plus vite.

D1

542459 SARTROUVILLE F.C. 1

Suite à la décision de la Commission Régionale de Discipline en date du 27 Juin 2018 et en application de l'article 200 & 129 des Règlements Généraux de la F.F.F., d'infliger une suspension de terrain au Stade Y. GARGARINE à SARTROUVILLE pour la saison 2018-2019 pour l'équipe SENIORS 1 de SARTROUVILLE F.C., évoluant en championnat SENIORS D1 du District des Yvelines.

La Cion demande d'indiquer le terrain de remplacement dans les plus brefs délais et au plus tard le Lundi 27/08/2018 à 14h.

U19

D2-A DU 08/04/2018

51974.2 ACHERES C.S 1 / ROSNY S/SEINE CSM 1

Suite à la décision de la commission d'instruction, infligeant une suspension de terrain ferme à ACHERES d'un match.

La Commission désigne le match N° 52030.1 du 7/10/2018 ACHERES CS 1 / MESNIL LE ROI AS 1 et demande au club d'ACHERES d'indiquer le terrain de repli dans les plus brefs délais.

COUPE DES YVELINES VETERANS

600690 BANQUE DE FRANCE

Pour des motifs d'organisation du centre de Bougival, demande de BANQUE DE FRANCE pour jouer le 1er tour de la Coupe des Yvelines à l'extérieur.

Pris note.

DEMANDES DE MODIFICATIONS ANNUELLES VETERANS

D2-B & D4-C

GUYANCOURT FOOT ES

Suite aux ouvertures des équipements sportifs à 9h30, demande de modification annuelle pour évoluer le Dimanche à 10h.

Compte tenu du motif invoqué la Cion donne son accord et vous demande de prévenir les clubs concernés.

U17

D4-D

HOUILLES AC

En raison de l'occupation des terrains du stade Maurice Baquet, demande de modification annuelle pour évoluer à 15h après l'équipe B (D3).

Compte tenu du motif invoqué la Cion donne son accord et vous demande de prévenir les clubs concernés.

U15

D5-C & D

HOUILLES AC

Suite à l'engagement de 4 équipes dans la catégorie, demande de modification annuelle pour évoluer le Samedi à 16h.

Compte tenu du motif invoqué la Cion donne son accord et vous demande de prévenir les clubs concernés.

D1

CONFLANS FC

Demande de modification annuelle pour évoluer le Samedi à 16h sur le stade Léon Biancotto n°1 car il n'est pas libre avant.

La Cion demande le motif de cette demande de modification, quelle catégorie occupe le terrain à 14H00 ?

D5-A

BOUAFLE FLINS ES

Ayant un seul terrain et 3 équipes U15, les équipes A et B jouent ensemble à domicile. Demande de modification annuelle pour que la B joue à 16h lorsqu'elle est à domicile en même temps que la A.

Compte tenu du motif invoqué la Cion donne son accord et vous demande de prévenir les clubs concernés.

D4-B ou D5-D

FOURQUEUX FOOT OMS

Afin de faciliter les rotations des matchs, demande de modification annuelle pour que l'une des 2 équipes évolue à 13h30.

La Cion demande de plus amples informations concernant le motif de cette demande.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE RAPPEL de l'annexe 11 du règlement sur la FMI, rubrique « procédure d'exception ».

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football

La Commission rappelle que le club recevant doit disposer impérativement d'une feuille de match papier de substitution, et qu'en cas d'utilisation de cette X dernière, les deux clubs doivent pouvoir justifier des licences via « Foot Clubs Compagnons » ou à défaut des licences imprimées.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'Arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

RAPPEL FUTSAL

Liste des clubs engagés:

590245 ANDRESY FUTSAL
513864 CARRIERES SUR SEINE
522315 ECQUEVILLY ESC
513658 FONTENAY LE FLEURY AS (2 équipes)
542459 HOUDANAISE REGION
513620 GUYANCOURT ES
847997 JOUARS-PONTCHARTRAIN AFR
582762 LEONES FUTSAL CLUB
552332 MAISONS LAFFITTE
563895 MAUREPAS EF
527093 MONTESSON
518241 ROSNY SUR SEINE
582012 SAHRAOUI FUTSAL
581526 TRAPPES YVELINES FUTSAL (2 équipes)
580962 LA TOILE
532138 LA VERRIERE
582012 LES NOMADES

CRITERIUM DU LUNDI

Liste des clubs engagés:

518355 ACHERES
880747 APPY FC
526858 BAILLY NOISY
513864 CARRIERES SUR SEINE
547666 CONFLANS PLM
527993 ETANG SAINT NOM (2 équipes)
525588 FEUCHEROLLES
653424 IN AS
552332 MAISONS LAFFITTE
523623 MAUREPAS AS
852634 OVILLOISE (2 équipes)
551985 PORT MARLY CS
500585 PECQ US
542459 SARTROUVILLE
545102 VILLENES ORGEVAL

TIRAGE DES COUPES

COUPE DES YVELINES VETERANS

Dimanche 9 Septembre 2018 à 09H30

534221.1 Ablis F.C. Sud 11 -	Maurecourt FC 11
534501.1 Andresy FC 11 -	Conflans FC 11
534561.1 Beynes FC 11 -	Cellois/Louv. 13
534431.1 Blaru ASI 11 -	Paotred An Arvor 11
534551.1 Bois D'Arcy A.S.12 -	Tremblay S/ M.11
534511.1 Bonnières Fre. 11 -	Maisons-Laffitte 11
534491.1 Bouafle /Flins 11 -	Limay ALJ 11
534361.1 Port Marly CS 11 -	Perray Foot ES 11
534481.1 Carrieres S/S 11 -	Villennes Orgeval 11
534601.1 Cernay La Ville 11 -	Magnanville FC 11
534171.1 Chatou AS 11 -	Chambourcy 11
534301.1 Clayes Ss/Bois 11 -	Plaisirois FO 11
534451.1 Coignieres FC 11 -	Acheres CS 11
534311.1 Croissy US 11 -	Mesnil St Denis11
534181.1 Guyancourt ES 11 -	Gargenv/Lainv 11
534291.1 Ecquevilly EFC 11 -	Auteuillois/Villiers 11
534581.1 Epone USBS 11 -	Mesnil Le Roi 11
534391.1 Versailles Estr. 11 -	Maurepas AS 12
534571.1 Montfort FC 11 -	Jouy En Josas 11
534611.1 Fontenay Le F. 11 -	Banque de France11
534191.1 Gazeran AFL 11 -	Bougival Foot 11
534241.1 Guerville Am. 11 -	Velizy ASC 11
534341.1 Guitrancourt 11 -	Villiers/Auteuillois 12

534331.1 Houilles AC 11	-	Buc Foot AO 11
534541.1 Pecq US Le 11	-	Issou AS 11
534461.1 Vesinet FC 11	-	Versailles Jussieu. 11
534201.1 Bougainvillees 11	-	Mezieres/Serbie11
534401.1 Magny 78 FC 11	-	Verneuil Port. 11
534381.1 Mantois 78 FC 11	-	Carrieres Gres.12
534621.1 Marcq FC 11	-	Mauloise US 11
534211.1 Marly Le Roi 11	-	St Germain en Laye 11
534261.1 Montesson US 11	-	Vesgre AS La 11
534421.1 Neauphle-Pont. 11	-	Triel AC 11
534531.1 Breval Longnes 11	-	Aubergenville 11
534471.1 Poigny La Foret 11	-	Serbie/Mez. 12
534351.1 Poissy AS 11	-	St Arnoult F.C. 11
534521.1 Aubergenville P. 11	-	Houilles S.O. 11
534631.1 Rambouillet Y. 11	-	Vauxoise Es 11
534251.1 Houdanaise R. 11	-	Meulan C.N. 11
534371.1 Rosny S/Seine 11	-	Conflans Port. 11
534441.1 Sartrouville FC 11	-	Poissy St G. C 11
534591.1 Vallee 78 FC 11	-	Mureaux OFC 11
534321.1 Verneuil S/S 11	-	Elancourt OSC 11
534231.1 Versailles 78 FC 11	-	Chesnay 78 FC11
534411.1 Villepreux FC 11	-	Louvenciennes 12
534281.1 Voisins FC 11	-	Juziers FC 11
534271.1 Yvelines US 11	-	Montigny Bx 12

COUPE DES YVELINES

CDM

Dimanche 9 Septembre 2018 à 9H30

534061.1 St Cyr Luso 6	-	Maisons-Laffitte 5
534161.1 Acheres Benfica 5	-	Villepreux 5
534131.1 Carrieres S/S US 5	-	Magny 78 5
534151.1 Clayes Ss/Bois 5	-	Plaisirois FO 5
534111.1 Conflans FC 5	-	Vallee 78 FC 5
534051.1 Maurecourt FC 5	-	Dammartin 5
534041.1 Feucherolles 6	-	Mureaux OFC 5
534141.1 Mesnil St Denis 5	-	Sartrouville 5
534121.1 Tugas FC 5	-	Croissy US 5
534101.1 Ouest Parisien 5	-	Gargenville 5
534091.1 Plaisir Port 5	-	Beynes FC 6
534071.1 St Germain/Laye 5	-	Montfort FC 5
534081.1 Voisins FC 5	-	Neauphle-Pont 5

Exempts du 1er tour:

533685	VILLIERS MAHIEU AS 5
581762	CHANTIERS AJ 5
509810	CELLOIS CS 5

COUPE DES YVELINES

U19

Dimanche 9 Septembre 2018 à 15H00

533771.1 Acheres CS 1	-	Aubergenv. 1
533971.1 Andresy FC 1	-	Houilles AC 2
533921.1 Aubergenville 2	-	Guyancourt 1
533831.1 Bailly Noisy 2	-	Houilles SO1
533931.1 Bailly Noisy 1	-	Buc Foot AO 1
533941.1 Bois D'Arcy 1	-	Fontenay le f 1
534001.1 Chanteloup 1	-	Carrieres Gr. 1
533881.1 Conflans FC 1	-	Maurepas 2
533961.1 Etang St Nom ES 1	-	Mesnil Le R. 1
534011.1 Magnanville FC 1	-	Carrieres s/s 1
533821.1 Montfort FC 1	-	Ulmer FC 1
533901.1 Gargenville 1	-	Cellois CS 2
533791.1 Guerville Arn. 1	-	Mureaux OFC 2
533731.1 Hardricourt/Mezy 1	-	Villepreux FC 1
533751.1 Chesnay 78 FC 1	-	Limay ALJ 1
534031.1 Chesnay 78 FC 2	-	Voisins FC 2
533851.1 Pecq US Le 1	-	Sartrouville 1
533891.1 Maisons-Laffitte 1	-	Plaisirois FO 1
533911.1 Mantes La Ville 1	-	Verneuil S/S 1
533841.1 Montesson U.S. 1	-	Clayes Ss/B 1
534021.1 Neauphle-Pont. 1	-	Sartrouville 2
533801.1 Plaisirois FO 2	-	Rambouillet 1

533781.1 Breval Longnes 1	-	Elancourt 1
533741.1 Porcheville FC 1	-	Bougival F. 1
533871.1 Houdanaise Reg. 1	-	Montigny Bx 1
533981.1 Rosny S/Seine 1	-	Trappes ES 2
533991.1 St Cyr AFC 1	-	Cellois CS 1
533811.1 Vallee 78 FC 1	-	Villennes Org1
533951.1 Vauxoise ES 1	-	Versailles 78 FC 3
533861.1 Versailles 78 FC 2	-	Chatou As 1
533761.1 Voisins FC 1	-	Feucherolles 1